Image not found or type unknown

Erreur de date sur le compromis de vente

Par **Tyso**, le **06/03/2019** à **00:49**

Bonsoir monsieur madame ,

Pour l’achat d’une maison nous avons signé un compromis de vente avec une agence immobilière le 05/12/2018,le même jour l’agence

nous a mis en contact avec courtier que nous avons mandaté. Vu que le courtier prenais du temps je suis allé voir mon conseiller banquaire qui a vu une erreur sur la date d’échéance au lieu de 25/01/2019 s’est écrit 25/01/2018.

Nous avons demandé à l’agence de faire un avenant pour notre banque, elle nous dis qu’elle peux pas nous donner à nous et qu’il faut qu’ont la met en contact avec notre conseiller.

Ma question est de savoir est ce normal qu’elle refuse de nous donner l’avenant ?

je compte sur votre aide bonne nuit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés